



Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

Cycle de conférences de l'Appep 2026-2027

L'Appep propose un cycle de conférences **en distanciel**, portant sur les thèmes du **concours de l'agrégation interne : la liberté et la parole**. L'objectif de ce cycle de conférences, qui poursuit la tradition des Rencontres de l'Appep autour d'un objet de recherche, est double : il s'agit d'une part de permettre à des chercheuses et chercheurs de présenter leurs travaux, d'autre part d'offrir des outils pour la préparation du concours interne et plus généralement pour les enseignements dans le second degré ou dans le supérieur.

Les conférences sont ouvertes à toutes et tous, en accès libre.

Pour toute information, veuillez contacter l'organisateur, Pierre-Luc Desjardins :
pldesjardins@unistra.fr

La liberté / 1

Jeudi 24 septembre 2026, 18h30-20h

Pierre-Luc DESJARDINS (université de Strasbourg) : « **Peut-on vouloir le mal pour le mal ? Le libre arbitre chez quelques penseurs scolastiques** »

Lien Zoom : <https://us06web.zoom.us/j/87306235566>

Résumé :

Pour les médiévaux, la question du caractère volontaire du péché et, en creux, celle du rapport entre la connaissance (*scientia*) pratique – la connaissance du bien devant procurer sa motivation à l'action – et l'acte volitif – la volonté de faire le bien qui nous meut –, est d'une importance majeure. Le postulat d'un lien trop fort entre la connaissance du bien et l'action bonne induirait selon certains au sein de la psychè elle-même une forme de déterminisme, lequel rendrait nécessaire l'action conforme au bien chez celui qui le connaît et, par conséquent, la rendrait impossible chez celui qui n'en a pas la science. Pour éviter cet écueil et celui d'un élitisme intellectualiste, des penseurs comme Guillaume d'Ockham ont cherché à démontrer qu'une vraie liberté de l'arbitre implique la capacité de vouloir à l'encontre du jugement de la raison pratique. Ockham affirme même que la volonté a non seulement la capacité de vouloir autre chose que l'objet identifié par la raison pratique comme étant le bien, mais qu'elle a, qui plus est, la capacité de vouloir un objet que le raisonnement moral lui représente explicitement comme un mal. Il s'agira donc de présenter, après avoir esquissé le contexte doctrinal dans lequel elle s'inscrit, le sens philosophique de cette position idiosyncratique mise en avant par le *Venerabilis inceptor*.

La liberté / 2

Jeudi 8 octobre 2026, 18h30-20h

Blaise BACHOFEN (Cergy Paris Université) : « **Éléments de réflexion sur la liberté politique : la liberté dans les traditions libertaire, libertarienne et républicaine** »

Lien Zoom : <https://us06web.zoom.us/j/88305716636>

Résumé :

La distinction entre liberté républicaine et liberté libérale est bien connue. Mais cette bipartition, pour intéressante et importante qu'elle soit, surtout lorsqu'elle est interprétée en réhabilitant la liberté républicaine, laisse dans l'ombre une forme de liberté politique qui ne relève ni de la tradition libérale ni de la tradition républicaine : la liberté telle que l'envisage la tradition anarchiste / libertaire. On peut identifier certains points de convergence entre la liberté libertaire et cette radicalisation de la liberté libérale qu'est la liberté libertarienne, notamment en ce qui concerne la critique du paternalisme juridique et politique et l'affirmation d'une capacité d'auto-constitution et d'autorégulation (ou d'autodiscipline) de la société, qui suppose la possibilité de créer des normes en faisant l'économie de l'État. Mais la tradition libertaire s'oppose à l'une des thèses cardinales du libéralisme, selon laquelle, pour citer Mill, « la seule liberté qui mérite ce nom est celle de chercher notre propre bien à notre propre façon, aussi longtemps que nous n'essayons pas de priver les autres du leur, ou d'entraver leurs efforts pour l'obtenir ». Bakounine écrit par exemple que « la liberté d'autrui, loin d'être une limite ou la négation de ma liberté, en est au contraire la condition nécessaire et la confirmation ». Thèse qui fait partiellement écho à la conception républicaine de la liberté, conçue comme foncièrement collective, fondée sur un idéal d'égalité et un souci du bien commun, voire sur une forme de vertu. Mais comment penser l'usage collectif de la liberté et la visée d'un bien commun en se débarrassant de la *res publica* ? S'intéresser à la tradition libertaire, trop souvent ignorée par une histoire de la pensée politique biaisée par la fascination pour l'État, permet peut-être de sortir d'une conception simplificatrice ou réductrice de la liberté politique.

La liberté / 3

Jeudi 26 novembre 2026, 18h30-20h

Anne TEXIER (École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art) : « **Décision et liberté selon Spinoza** »

Lien Zoom : <https://us06web.zoom.us/j/86147446158>

Résumé :

On a coutume de concevoir la décision comme un acte de la volonté, par lequel celle-ci se détermine et opte pour un possible parmi plusieurs, soit éclairée par la raison, soit arbitrairement, parce qu'il faut agir sans délai. La liberté de la volonté adhère si fortement à l'idée de décision qu'une décision sans volonté nous semble impossible. C'est pourtant ce que nous permet de penser Spinoza. À partir d'une analyse des premiers paragraphes du *Traité de la réforme de l'entendement*, récit d'un itinéraire de décision qui, paradoxalement, se présente tout d'abord comme décision

volontaire, la conférence tentera de montrer qu'on y trouve au contraire la matrice de ce que Spinoza développera plus tard dans la suite du corpus, et notamment dans *L'Éthique* : une conception non volontaire de décision, une décision conçue non plus comme décret de l'âme, mais comme acte de l'idée, affirmation (ou négation) de l'idée en tant qu'elle est idée. On tentera de déterminer à quelles conditions cette décision, non plus constituante, mais constituée, peut néanmoins être pensée comme libre.

La parole

Jeudi 7 janvier 2027, 18h30-20h

- **Stéphane CORMIER** (université de Bordeaux et université de Toulouse Jean-Jaurès) : « **Quand faire rire, c'est faire penser : la parole est-elle au-delà du langage ?** »

Lien Zoom : <https://us06web.zoom.us/j/88458539545>

Résumé :

Dans la perspective d'un examen philosophique du phénomène de la parole, il peut être intéressant de déplacer l'accent du système linguistique vers l'événement que constitue cette première. En effet, en linguistique, la parole est souvent distinguée de la langue : pour Ferdinand de Saussure, la langue se compose d'un système de signes partagé par une communauté ; la parole, c'est l'utilisation concrète et individuelle de ce système dans une situation donnée, et donc un acte ou un ensemble d'actions par lesquelles un locuteur mobilise la langue afin de s'exprimer. Par ailleurs, la parole n'est pas seulement réductible à un véhicule de la pensée, un moyen de décrire le monde ou de le circonscrire : elle peut aussi agir sur lui. Dans cette optique, l'examen d'une ironique anecdote peut ouvrir sur une réflexion plus générale qui nous montre que ce qui est dit n'est pas toujours ce qui est signifié, que l'interprétation suppose des savoirs partagés et que la parole est un phénomène, peu ou prou, intersubjectif. Plus encore, à l'aune de ce trait d'esprit, il se peut que l'humour dans la parole philosophique constitue une sorte de « sourire épistémique » qui articule les jeux de la raison à un style de la pensée. Il s'agira d'examiner de manière interdisciplinaire comment le fait de nous interroger sur la nature de la parole renvoie à la manière dont des individus et des groupes produisent du sens, communiquent, construisent leurs identités et exercent du pouvoir à travers le langage.